

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 09 mai 2017

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michel LEROY, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD

Pouvoirs : Michèle LAUZE à Guy DAUPHIN, Stéphane FABRESSE à Michel LEROY

Secrétaire : Marie-Claire FEREOUX

Le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 avril 2017 est soumis au vote ; unanimité

1 – Subventions aux associations

Sté de chasse « La Gauloise » : subvention demandée : 500 €.

Un supplément d'information concernant les factures les plus importantes était attendu. Les dirigeants n'ont pas souhaité fournir ces documents, estimant que par le passé ils n'avaient jamais rien fourni.

Il est proposé de donner une subvention équivalente à celle donnée par leur fédération : 225 €. Mais certains élus relèvent que les autres associations se plient aux règles en vigueur. Il n'y a donc aucune raison pour que cette association ait un traitement de faveur.

La proposition mise au vote porte sur une subvention de 225 €.

Vote : 8 voix contre, 3 voix pour

La boule St Martin : subvention demandée : 500 €

Vote : 10 voix pour 400 € - 1 voix pour 500 €

Foyer du 3^e âge : subvention demandée : 700 €. La présidente sort de la salle pendant le vote. Elle a précisé que l'association a résilié son affiliation aux Foyers Ruraux. De ce fait, la subvention demandée en 2018 sera moins importante.

Vote à l'unanimité

Gymnastique Volontaire St Martin/La Motte : subvention demandée 220 €.

Vote : unanimité

CS2 : subvention demandée : 500 € : Vote : unanimité

Coopérative scolaire : subvention demandée pour une classe « verte » : 1 000 €

Il est précisé que pour 2017 il n'y a aucune dépense pour la piscine, toujours fermée.

Vote : unanimité

Opération façades : Cette opération, menée avec le CAUE de Vaucluse équivaut à une subvention qui sera donnée aux propriétaires ayant déposé un dossier accepté. Le Trésor Public nous a demandé de provisionner cette somme dans les subventions : 2 500 € en 2017. Elle sera abondée de 5000 € en 2018 et en 2019.

Vote : 10 voix pour et 1 abstention

CLIC Soleil'Age : subvention demandée 100 €. Association très sollicitée lors de ses permanences au centre social.

Vote : 10 voix pour et 1 abstention

Union départementale des sapeurs-pompiers : pas de somme précisée dans la demande.
Proposition : 50 €

Vote : unanimité

GDA Sud Luberon : subvention demandée 100 €. Proposé : 50 €

Vote : 10 voix pour, 1 voix contre

ADECNA : (survol aérien) subvention demandée : 150 €. Proposition : 50 €

Vote : 8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

SPA (stérilisation des chats sans maître) : subvention demandée : 100 €

Vote : unanimité

2 – PNRL : rénovation énergétique de l'habitat

Cette plateforme a pour objectif d'améliorer la performance énergétique des habitations existantes, à l'occasion de travaux devant faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (loi sur la transition énergétique et ses décrets d'application).

Ce service public serait tenu dans les locaux de la mairie pendant les permanences de l'architecte conseil, secondé par un technicien selon les besoins.

Mise en place prévue pour le 2^e trimestre 2017.

Coût pour la commune : 376 €/an pendant 3 ans.

Toutefois, l'association SOLIHA (solidaires pour l'habitat) fait la même chose avec pour partenaires le Département, la Région, le Ministère du Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, Mieux habiter et Investissement d'avenir.

Le conseil municipal décide d'attendre plus de renseignement sur ce sujet pour éviter des doublons.

3 – Rue des Catafornes : attribution marché

Consultation informelle, sans passation d'un MAPA (marché à procédure Adaptée) compte-tenu de l'estimation faite dans le cadre du DACT84 inférieure à 25 000 € HT.

La consultation a été affichée dans les panneaux d'affichage et mise sur le site internet.

3 entreprises ont répondu :

URBATP pour un montant HT de	65 693,00
Pierre et Design pour un montant HT de	19 152,50
Colas pour un montant HT de	24 075,00

Les commissions travaux et CAO ont été consultées et se sont prononcées pour « Pierre et Design ». Cette entreprise a déjà réalisé la traverse des Crotonnes de façon très professionnelle.

Vote : unanimité

4- CDD pour personnel communal

Les 2 contrats CUI arriveront à échéance le 25 mai et ne sont plus renouvelables.

Dans le budget primitif, nous avons prévu la dépense correspondant à un CDD de 35h/semaine.

Ce contrat sera de 6 mois, renouvelable 6 mois, et nous permettra de juger, sur un temps de travail plus important la personne embauchée.

Bruno Labat fait un comparatif avec une commune similaire en superficie et en habitants qui a un nombre plus important d'employés communaux. Il trouve que nos employés ne sont pas assez équipés en matériel.

Le maire explique que cette commune a failli être mise sous tutelle du Préfet car ses finances sont très mal en point alors que les nôtres sont saines.

Guy Dauphin indique qu'en 2016 nous avons acheté pour 3 500 € de matériel choisi par les employés du service technique.

Vote pour la création d'un CDD : unanimité

5- Archivage

Nous avons signé une convention avec le centre de gestion 84 pour bénéficier d'une archiviste sur la base d'un forfait de 190 €/jour tous frais compris.

Or, dans les faits, le CDG84 nous a envoyé un avenant à la convention pour demander une participation aux frais de déplacements sur la base de 24,75 €/jour.

Bien entendu nous avons pris contact avec la responsable pour lui dire que nous n'étions pas d'accord car dans la convention il était précisé « tous frais compris ».

De plus, l'archiviste, qui vient de Tarascon, décomptait, avec l'aval du CDG84, son temps de trajet du temps de travail soit 2h/jour.

Nous avons fait part de notre mécontentement à la responsable et menacé de dénoncer convention.

Résultat : pas de frais supplémentaires. Le temps de trajet sera payé à l'archiviste par le CDG84 en heures supplémentaires.

Elle sera présente du 10 au 12 mai, du 29 mai au 02 juin et du 06 au 07 juin.

Il faudra que le conseil municipal se prononce dès septembre sur la signature de cet avenant ou dénoncer la convention pour 2018 en fonction de l'article 9 : « *En cas de non-respect, par l'une et/ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une et/ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.* »

6 – Indemnité de fonction

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base au calcul des indemnités de fonction des élus, celui-ci passant de 1015 à 1022, avec application au 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 a entériné une majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

De ce fait, la délibération du 28 avril 2014 faisant référence à l'indice brut terminal 2015, doit être remplacée par une nouvelle délibération en visant l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

L'augmentation sera de 250 €/an bruts pour le maire et de 55,74 €/an bruts pour les adjoints

Vote : unanimité

Informations diverses :

Voisins vigilants : une réunion publique est programmée pour le vendredi 19 mai à 19h dans le foyer communal en présence du Lieutenant Jacquel de la gendarmerie de Pertuis.

Toutes les informations seront données et un échange « questions/réponses » s'établira entre les habitants et la gendarmerie.

Mobilité : au cours de la réunion du 09 mai à 18h, les informations suivantes ont été annoncées :

1/ Le transport à la demande s'appellera désormais le transport sur réservation. Sur la ligne anciennement 107 le transporteur enregistre 7 à 8 réservations quotidiennes sur le secteur.

2/ Qu'à titre expérimental jusqu'au 31 août 2017 seront mis en place :

- Les dessertes inter-communes
- Les trajets directs entre Pertuis et les communes de Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau et la Bastidonne.

3/ le Syndicat d'Electrification Vauclusien a acté la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier des communautés de communes pour la mise en place de bornes de recharge électrique sur la base de 20 % du cout global de mise en place de la borne plafonné à 12 000 € HT par borne.

Fin de la réunion à 22h.